

Le 5 juillet 2017

### **A l'attention des parents d'élèves**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Un décret est paru le 28 juin 2017, donnant le choix aux maires de poursuivre l'application de la réforme PEILLON/HAMON des rythmes scolaires (semaine de 4 jours et demi) ou de revenir à la semaine de 4 jours.

Suite à la parution de ce décret, des conseils d'école extraordinaires ont été organisés dans les trois écoles de notre commune.

Lors de ces conseils siègent les enseignants, les représentants des parents d'élèves, le Maire et son adjointe en charge des affaires scolaires, chaque membre ayant droit de vote.

Sur l'ensemble des votes, une courte majorité pour le retour à la semaine de 4 jours s'est dégagée.

Lors de la parution du décret de 2013, nous avons pris un délai de quelques mois pour organiser de façon cohérente, sans précipitation, le service périscolaire des NAP, dans le respect de la réforme préconisée. Ce service est entré en application l'année suivante, lors de la rentrée 2014-2015.

Au cours des trois années, en fonction des remarques faites en comité de pilotage ou en réunion d'animateurs, ce projet a évolué, s'est adapté aux besoins de chacun et a apporté globalement satisfaction.

Dans notre commune de Saint-Cannat, 83% des élèves fréquentent régulièrement le service périscolaire NAP.

Monsieur le Maire et ses adjoints, forts de l'avis favorable pour la poursuite des rythmes scolaires actuels, donné par le DASEN (Directeur académique des services de l'éducation nationale) au projet PEDT de Saint-Cannat, avant le nouveau décret BLANQUER, ont déjà préparé la rentrée 2017/2018.



Des engagements ont été pris et validés tant auprès des animateurs que du personnel municipal encadrant. Il est difficile à ce jour, à la veille des vacances d'été, de tout remettre en cause en dénonçant leur contrat.

Pour assurer la garde de leurs enfants, la plupart des familles se sont déjà organisées auprès de leurs employeurs, d'associations ou de leur famille.

Dans un esprit de recherche de qualité, nous désirons nous donner le temps matériel pour organiser un changement des rythmes scolaires des élèves des classes maternelles et primaires dans la concertation entre enseignants, parents, associations, élus dès le premier trimestre de l'année scolaire 2017/2018.

La Municipalité ne veut pas prendre de décision hâtive, et bien que consciente que les enfants sont fatigués intellectuellement et physiquement, la rentrée de septembre est trop proche pour réfléchir, concerter et mettre en place un nouvel emploi du temps.

Nous maintiendrons donc l'organisation actuelle sur 4,5 jours.

Nous sommes bien conscients que quel que soit le choix retenu, il ne peut pas faire l'unanimité.

Aussi nous nous engageons à ouvrir dès septembre 2017, une réflexion concertée avec les enseignants, les parents, les associations partenaires de l'éducation et les élus afin de présenter un projet construit sans précipitation pour les années à venir.

Bien cordialement

Jacky GERARD, Maire de Saint Cannat

Mireille CATELIN, adjointe aux affaires scolaires

et la Municipalité

